^ J'avais mis une condition pour me charger de la défense de Margoton c'était une lettre de recommandation signée par Mr "Aubertin" ex-représentant. Cette lettre ayant été refusée, je me suis abstenu. Ch.

28 7bre 1852.

Monsieur,

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON

P.C

Comme, en toutes circonstances, je vous ai toujours trouvé disposé à m'obliger, j'espère que vous ne refuserez pas de me rendre le nouveau service que je sollicite de votre bonté.

J'ai été arrêté, il y a quelque temps, pour politique et je dois passer en Conseil de guerre, au commencement de la semaine prochaine.

Je désirerais beaucoup que Mr Charnier consentît à me servir de défenseur ^ et j'ai la confiance que s'il voulait se charger de cette tâche, il obtiendrait mon acquittement, car je ne suis guère chargé par l'instruction.

Mais comme je ne connais pas assez Mr Charnier pour m'adresser directement à lui, j'ai recours à votre entremise pour que vous sollicitiez de lui cette faveur, persuadé qu'il ne vous la refusera pas.

Agréez d'avance, Monsieur, mes remerciements et l'expression de mon respect.

Margoton

Hospice de la Charité, Salle des Prisonniers politiques, no 11

voir p. 4.

74

Pétition rédigée d'expédition de Mr Aubertin le 28 Xbre 1851.

à t. rue Célu, 10 x. R.

adresser une petition à Mr le President de la commission militaire pour demander que le sieur Denis mathieu felix soit placé dans la categorie des mises en liberté d'urgence en faisant ressortir toutes les considerations en sa faveur

La signature Aubertin manque.

BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE LYON

Le certificat justificatif de Mr Veillas, comre de police, rue de la monnaie de a été remis le 12 Xbre. 1851. à Mr le procureur de la république

voir ci Den

Nota: J'ai rendu visite à Mon confrère Aubertin et l'ai
prié à L'avenir de vouloir bien ne m'écrire qu'avec sa signature.
et cela à titre de réciprocité. Ch. J.